



## **Master complémentaire en notariat [MC-DNOT]**

### **Caractéristiques du programme**

#### **Compétences visées**

Le master complémentaire en notariat vise principalement à délivrer aux étudiants le grade légal de licencié en notariat nécessaire pour accéder au stage et aux étapes ultérieures imposées à ceux qui veulent exercer la fonction de notaire, conformément à l'article 36, § 2 de la loi du 25 ventôse an XI contenant organisation du notariat.

Les cours dispensés ont pour objectif de donner aux étudiants une compétence spécifique et approfondie, dans toutes les matières juridiques qui concernent la fonction de notaire. Il s'agit de rappeler les bases théoriques indispensables à la maîtrise de ces matières et de compléter les connaissances des étudiants par l'étude des règles particulières qui n'ont pas été examinées dans les cours généraux. L'enseignement est orienté vers l'exercice pratique de cette profession, par l'examen de cas pratiques et par un apprentissage de la rédaction des actes.

L'enseignement comprend également les règles relatives à l'organisation du notariat et à la comptabilité notariale.

L'éventail très large des matières visées est susceptible d'intéresser aussi les étudiants qui désirent approfondir leurs connaissances en droit civil, en droit des sociétés, en droit fiscal et administratif immobilier.

#### **Structure du programme**

En complément au programme imposé, les étudiants choisissent un ou plusieurs cours dans un master complémentaire de la Faculté de Droit de l'ULB ou de la VUB, totalisant au moins 4 ECTS.

Organisé en cours du jour et dispensé deux jours par semaine, le programme laisse toute liberté aux étudiants de travailler ou d'accomplir un stage durant les autres jours.

Le master complémentaire est organisé sur un an, avec la possibilité d'étaler sur deux années.

#### **Spécificités**

Le corps enseignant du master complémentaire allie l'expérience pratique (comme notaires, avocats, magistrats,...) à l'exigence académique, ce qui lui permet d'assurer aux étudiants tout à la fois une formation théorique de haut niveau et une préparation concrète.

L'enseignement couvre les domaines traditionnellement notariaux (droit patrimonial de la famille, actes les plus courants,...) mais aussi le droit des affaires (droit des sociétés, gestion du patrimoine immobilier,...) auquel la profession notariale est confrontée. L'internationalisation des relations juridiques n'est pas oubliée : le master comporte un cours spécifique de droit international privé.

#### **Information pratiques**

**Equipes partenaires :** Le master complémentaire en notariat est organisé par la Faculté de Droit de l'ULB, sous l'égide de l'Académie universitaire Wallonie-Bruxelles.

**Horaire :** Horaire de jour, pendant un an. Possibilité d'étalement sur deux années d'études.

**Lieu d'enseignement :** Les cours se donnent sur le Campus du Solbosch de l'ULB, à Bruxelles.

**Catalogue des cours :** <http://www.academiewb.be/catalogue/MC-DNOT.html>

**Où s'informer ?** ULB - Secrétariat de la Faculté de droit Avenue F.D. Roosevelt 50, CP 137, 1050 Bruxelles

*Tél. 02 650 39 40, fax 02 650 40 74, facultededroit@ulb.ac.be*

## Conditions d'accès

Le master est accessible, sous réserve d'acceptation du dossier d'admission, aux :

- porteurs d'un diplôme de master (ou licence) en droit délivré par une Université belge ;
- porteurs d'un autre diplôme universitaire, belge ou étranger, moyennant programme complémentaire éventuel ;
- porteurs d'un diplôme belge délivré à la suite d'études comparables, délivré par un établissement d'enseignement supérieur de type long, moyennant programme complémentaire éventuel ;
- porteurs d'un diplôme ou certificat d'études étranger délivré à la suite d'études comparables aux études belges donnant accès, moyennant programme complémentaire éventuel.

Les étudiants belges titulaires d'une licence en droit délivrée par une université néerlandophone devront subir un test de connaissance de la terminologie juridique française. Ce test sera organisé par la Faculté de Droit de l'ULB en début d'année académique afin de leur permettre d'évaluer leur aptitude à suivre les enseignements de la licence.

## Jury d'examens

Président : M. Philippe De Page

Adjoint : Mme Hélène Casman

Secrétaire : M. Laurent Barnich

## Cursus

Année unique - **DNOT6**

## Année unique

Le mémoire de fin d'études représente 15 ECTS

DROI-C-659	Organisation du notariat et déontologie de la profession • Mme Hélène CASMAN • 5 ECTS (théorie 3, travaux personnels 2)
GEST-C-660	Comptabilité notariale • M. Paul-Emile BROHEE • 3 ECTS (théorie 1, travaux personnels 2)
DROI-C-661	Droit judiciaire notarial • Mme Michèle GREGOIRE, M. Alain-Charles VAN GYSEL et M. Erik VAN DEN HAUTE • 3 ECTS (théorie 2, travaux personnels 1)
DROI-C-538	Droit international privé de la famille • M. Laurent BARNICH • 4 ECTS (théorie 2, travaux personnels 2)
DROI-C-662	Droit international privé et notariat • M. Laurent BARNICH • 2 ECTS (théorie 1, travaux personnels 1)
DROI-C-574	Droit administratif en rapport avec le notariat • M. Dominique LAGASSE • 3 ECTS (théorie 1, travaux personnels 2)
DROI-C-535	Contrats de mariage, testaments et autres libéralités (avec la rédaction d'actes) • M. Philippe DE PAGE • 5 ECTS (théorie 3, travaux personnels 2)
DROI-C-665	Droit civil du patrimoine immobilier et du crédit • M. Laurent BARNICH et Mme Andrée PUTTEMANS • 7 ECTS (théorie 4, travaux personnels 3)
DROI-C-537-A	Famille et patrimoine : structuration et aspects notariaux • Mme Simone NUDELHOLC et M. Yves-Henri LELEU • 4 ECTS (théorie)
DROI-C-540	Aspects fiscaux du droit patrimonial et familial • M. Philippe DE PAGE • 4 ECTS (théorie 2, travaux personnels 2)
DROI-C-667	Droit des sociétés et notariat • Mme Valérie SIMONART • 5 ECTS (théorie 3, travaux personnels 2)
MEMO-C-600	Mémoire de fin d'études • 15 ECTS (travaux personnels)